

# Place des grands-parents après la naissance du nouveau-né

## Les attentes des parents participant à la cohorte Elfe

Alain Thalineau  
Laurent Nowik

Université François Rabelais Tours - unité mixte de recherche 6173  
Citères (Cités, territoires, environnement et sociétés) - Centre national  
de la recherche scientifique (CNRS).

### Mots-clés

- Grand-parentalité
- Grands-parents
- Socialisation
- Relations intergénérationnelles
- Socialisation
- Enquête Elfe

Depuis plusieurs décennies, la sociologie des relations entre générations<sup>(1)</sup> s'est intéressée aux échanges entre les parents et les grands-parents, à ces liens de filiation qui perdurent, inscrivant l'existence individuelle dans une temporalité qui la surplombe (Déchaux, 1997, p. 308). Des enquêtes menées par les institutions françaises<sup>(2)</sup> ont permis de repérer les modalités et la permanence, sous certaines conditions, des solidarités familiales au sein de la famille étendue. Par exemple, le fait de demeurer ou non dans une proximité géographique entre les parents et les grands-parents (Bonvalet, 2003), d'entrer dans la grand-parentalité pour la première fois ou avoir déjà plusieurs petits-enfants, d'être en activité ou non (tout particulièrement pour les grand-mères) sont des situations qui peuvent modifier la disponibilité des grands-parents (Pitrou, 1978). Celle-ci peut aussi être affectée par le fait d'assumer un rôle d'aidant-e à l'égard d'autres membres de la famille, en particulier vis-à-vis des arrière-grands-parents du nourrisson (Attias-Donfut et Segalen, 1998, p. 84-88). Les recherches ont également montré la prédominance des relations au sein de la lignée maternelle, avec des attentes différentes des mères à l'égard des grands-mères selon le milieu social (Daune-Richard, 1984). Ainsi, les cadres et professions libérales ont davantage recours à des tiers dans le cadre d'échanges de services ou d'achats de prestations monétaires, ce qui diffère des autres milieux sociaux recourant davantage à l'entraide familiale (Le Borgne-Uguen, 2001). Par ailleurs, quel que soit le milieu social, la place des grands-parents ne doit pas être intrusive, du moins ne pas être ressentie comme telle par la mère ou le père du nouveau-né. La socialisation de l'enfant, entendue ici comme un processus d'inculcation et d'incorporation de façons d'agir, de penser et d'être en relation aux autres est appréhendée

comme relevant avant tout de leur responsabilité de parents. Il existe cependant des variations de la place attendue des grands-parents.

Cet article se propose d'observer les rapports des deux individus composant les couples aux deux lignées en prenant comme point de départ les premiers résultats de la cohorte de l'enquête Étude longitudinale depuis l'enfance (Elfe – encadré, p. 10). Pour appréhender la variation de la place attribuée aux grands-parents, l'attention s'est portée sur les souhaits exprimés par les parents (mères et pères) peu après la naissance de l'enfant, selon la structure des familles. En effet, l'enfant Elfe peut ou non avoir une fratrie ; la grand-mère maternelle, la plus fréquemment sollicitée par les parents (Chan et Elder, 2000 ; Hummel et Perrenoud, 2009), peut ou non être en vie. Ainsi, l'objectif ici est de regarder en quoi ces différentes configurations familiales interfèrent sur les attentes des parents vis-à-vis de la génération familiale précédente. Toutefois, l'enquête quantitative ne permet pas de saisir pleinement ce que recouvrent les différences observées. Une autre enquête longitudinale de l'Agence nationale de la recherche (ANR « Veniromonde »), menée par entretiens auprès de quarante couples ayant eu leur premier bébé en 2011 et appartenant à différents milieux sociaux, révèle que les relations entre les générations sont liées à la façon dont les mères donnent sens à leur propre activité professionnelle et à leur activité familiale (encadré).

### Attentes des parents vis-à-vis des grands-parents : la force des liens à la mère

Dans l'enquête Elfe, il était demandé aux parents de situer leurs attentes à l'égard des grands-parents par rapport à cinq registres. Le questionnaire permet ainsi d'obtenir les

(1) Au sens de « degré de descendance ».

(2) Voir l'enquête de l'Institut national d'études démographiques (Ined) « Proches et parents » de 1990, l'enquête « Trois générations » de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) de 1992, l'enquête « Transmissions familiales » de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) de 2000 et, dans les prochaines années, les données issues de la cohorte Elfe mise en place par l'Ined, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Établissement français du sang (EFS). Voir également Bonvalet et Ogg (2006).

## Méthodologie

Les données quantitatives utilisées dans cet article proviennent de la cohorte Elfe<sup>(\*)</sup>, pilotée par l'unité mixte Ined-Inserm-EFS « Elfe » (Institut national d'études démographiques, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Établissement français du sang). Cette enquête a un double objectif, l'accumulation de connaissances sur une génération et l'amélioration des conditions de santé et d'éducation des enfants. Débutée le 1<sup>er</sup> avril 2011, l'enquête a permis de suivre environ dix-huit mille enfants nés en 2011, avec un échantillon représentatif au niveau national. Plusieurs enquêtes téléphoniques ont également été réalisées et des interrogations en face à face ont été effectuées auprès des parents mais aussi des grands-parents trois ans après la naissance de l'enfant. L'enquête Elfe est le premier dispositif de recherche de cette ampleur en France permettant de s'intéresser dans le temps long à l'évolution des relations intergénérationnelles. En étudiant ici la première vague du dispositif (enquête « deux mois », après la naissance de l'enfant) ayant réuni des informations sur les grands-parents, le propos est centré sur les structures familiales les plus représentées (couple parental hétérosexué et présence de deux couples de grands-parents ne vivant pas au domicile des parents), soit neuf mille neuf cent seize mères ayant répondu au questionnaire « deux mois » (60,4 % des mères de la cohorte), dont quatre mille sept cent quatre-vingt-six sont primipares (48,4 % des répondantes dont c'est le premier enfant).

Dans le cadre du questionnaire « deux mois » du dispositif Elfe, il est possible d'analyser les rôles attendus par les parents à l'égard des grands-parents. Les questions (une pour chaque figure grand-parentale) étaient formulées ainsi : « D'ici l'entrée en maternelle de votre enfant, si c'était possible, quel-s rôle-s aimeriez-vous que joue sa grand-mère paternelle ? Son grand-père paternel ? Sa grand-mère maternelle ? Son grand-père maternel ? » Pour chaque question, cinq rôles étaient proposés : avoir un rôle éducatif (transmettre des connaissances) ; s'occuper de lui/d'elle (garde, repas, soins...) ; transmettre des valeurs ; jouer avec lui ou elle ; vous conseiller et vous soutenir. Pour chaque rôle, les parents pouvaient répondre « Oui, fréquemment », « Oui, occasionnellement », « Non » ou « Ne sait pas ». Les données qualitatives présentées dans cet article s'appuient sur une recherche menée par l'unité mixte de recherche Citeres dans le cadre d'un programme financé par l'Agence nationale de la recherche. Intitulée « Veniromonde », cette recherche s'intéresse aux couples qui viennent d'avoir leur premier enfant et dont la femme exerce une activité professionnelle. L'objectif est de comprendre la place des grands-parents dans cette nouvelle famille et de définir leur rôle éducatif auprès de l'enfant. En partenariat avec la Caisse des Allocations familiales d'Indre-et-Loire, quarante familles volontaires dont les premiers enfants étaient alors âgés de 4 mois à 9 mois en 2011 (donc la même année que les enfants de la cohorte Elfe) ont été choisies pour participer à cette enquête. Aucune de ces familles n'a été interrogée dans le cadre de la cohorte Elfe. La sélection a été effectuée avec la volonté d'équilibrer les familles selon les milieux sociaux en prenant en compte les catégories socioprofessionnelles de la mère et du père, et à la condition que, au moment de la prise de contact, les grands-parents ne cohabitent pas avec leur enfant et que, au moins l'un des grands-parents ait eu la possibilité de le garder. Les entretiens ont été effectués, en 2011 et 2015, auprès des parents et, en 2012 et 2016, auprès des grands-parents.

(\*) Pour plus de précision méthodologique sur l'enquête Elfe, voir Pirus C., Bois C., Dufourg M.-N., Lanoë J.-L., Vandentorren S., Leridon H. et l'équipe Elfe, 2010, La construction d'une cohorte : l'expérience du projet français Elfe, *Population*, vol. 65, n° 4, p. 637-670.

aspirations des parents concernant des interventions socialisatrices explicites des grands-parents vis-à-vis de l'enfant sur deux registres : avoir un rôle éducatif et s'occuper de l'enfant (garde, repas, soins...). Le questionnaire donne aussi des informations sur l'implication par rapport à des activités ludiques (jouer avec l'enfant). Cette attente relève du registre de la socialisation de l'enfant, mais elle ne se présente pas explicitement comme telle. Le questionnaire permet ensuite de recueillir les attentes des parents à l'égard de la transmission de valeurs que les grands-parents peuvent effectuer. Enfin, il fournit le souhait des parents de recevoir des conseils et du soutien de leur part.

L'analyse des résultats montre, pour le père comme pour la mère, que les attentes à l'égard des grands-parents de chaque lignée sont moindres lorsque l'enfant Elfe n'est pas l'aîné. Le graphique 1 présente la proportion des parents exprimant leur souhait de voir leurs propres

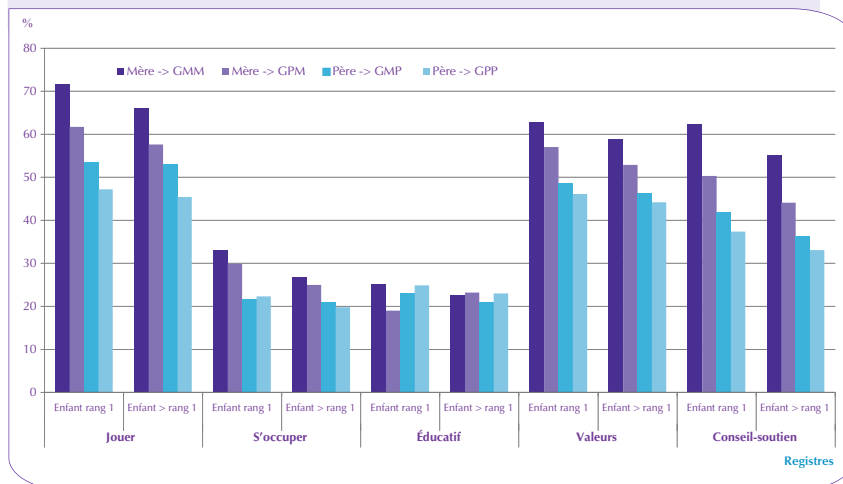
parents s'investir fréquemment à l'égard de leur nouveau-né, selon le rang de celui-ci, sur les cinq registres évoqués précédemment. Quels que soient les registres, le graphique souligne tout d'abord une hiérarchie des attentes très robuste à l'égard des grands-parents, selon le sexe des parents et celui des grands-parents. Les attentes sont presque toujours plus fortes quand elles émanent de la mère à l'égard de ses propres parents (les grands-parents maternels), contrairement au père par rapport à sa lignée (les grands-parents paternels). Une seconde hiérarchie de réponses est en lien avec les différents registres. La mère et le père de l'enfant Elfe n'attendent pas à égalité une intervention des grands-parents sur les cinq registres. En priorité, les parents comptent sur les grands-parents pour jouer avec l'enfant, et, à égalité, diffuser des valeurs et conseiller ou soutenir. Mais, au regard des réponses sur les deux autres registres, les parents souhaitent contrôler l'action socialisatrice des grands-parents. Ces derniers sont moins fréquemment attendus pour s'occuper du

nouveau-né ou pour l'éduquer. Bien que les valeurs soient plus faibles, le graphique présente, en outre, des nuances sur ces deux registres en fonction du rang de l'enfant. Lorsqu'il s'agit de s'occuper du nouveau-né de rang 1, le recours à la lignée maternelle (exprimé par la mère) est davantage marqué que le recours à la lignée paternelle (exprimé par le père), mais il tend à diminuer lorsque l'enfant est de rang 2 ou plus, ce qui est comparable aux autres registres précédemment évoqués. Il en est autrement pour le registre concernant le soutien éducatif. Il est le seul des cinq registres mettant quasiment à égalité les deux lignées, en particulier pour les parents ayant eu des enfants de rang 2 ou plus. Il n'est pas exclu que ces constats découlent, pour partie, d'un « effet questionnaire », tout en étant révélateurs de pratiques sociales. Le terme « soutien éducatif », tel qu'il a été employé dans le questionnaire Elfe, et qui renvoie à l'idée de « dressage » des enfants par les adultes afin qu'ils intègrent les codes sociaux, a pu être associé à l'idée d'« autorité », de « discipline », notions historiquement référées à la figure masculine. Inversement, le terme « s'occuper de », auquel est adjoint dans le questionnaire les termes « garde » et « soin », renvoie au « maternage », historiquement lié à la figure féminine.

La place des grands-parents apparaît ainsi plus ou moins fortement genrée selon les registres et selon les parents du nouveau-né : les pères et les mères se tournent tendanciellement vers les grands-mères de l'enfant Elfe ; les pères expriment des attentes de moindre importance que les mères à l'égard de leurs parents, mais ils donnent une place plus marquée à leur propre père lorsqu'il s'agit des souhaits visant une intervention socialisatrice ; les mères expriment tendanciellement plus fortement leurs attentes, et plus particulièrement vis-à-vis de leur propre mère.

Les attentes des mères étant plus grandes envers leurs parents que celles des pères, l'analyse a donc ensuite porté sur les souhaits des mères vis-à-vis des quatre grands-parents de l'enfant<sup>(3)</sup>.

**Graphique 1 – Proportion des mères et des pères, selon le rang de l'enfant, souhaitant voir fréquemment leurs parents intervenir sur les cinq registres**



Source : Étude longitudinale française depuis l'enfance, unité mixte Ined-Inserm-EFS « Elfe ».

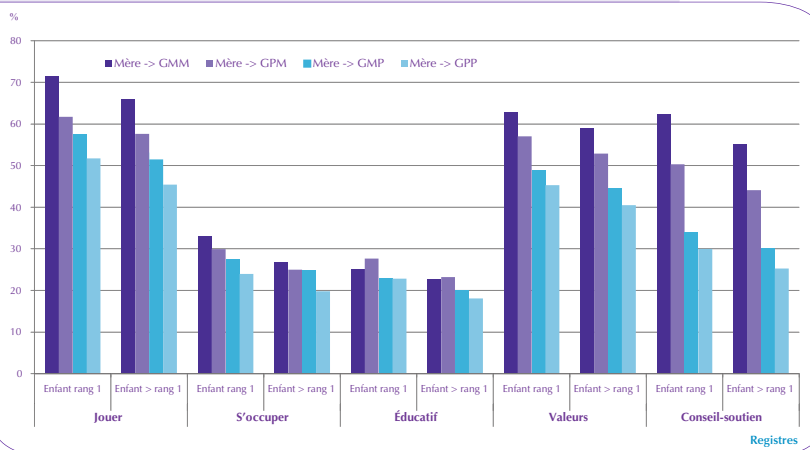
Lecture : ce graphique et les quatre suivants donnent la proportion d'individus ayant sélectionné l'une des trois modalités de réponse (« Oui, fréquemment », « Oui, occasionnellement » ou « Non ») aux questions relatives aux rôles attendus par les parents à l'égard des grands-parents (voir l'encadré méthodologique p. 10) en tenant compte des pondérations visant la représentativité de l'échantillon. Pour ce graphique, il s'agit du souhait des mères et des pères, selon le rang de l'enfant, de voir leurs propres parents intervenir fréquemment sur les cinq registres proposés. Par exemple, pour les enfants de rang 1, 71,6 % des mères ont déclaré souhaiter voir leur propre mère (GMM = grand-mère maternelle) intervenir fréquemment sur le registre du jeu (« jouer »), et 61,7 % leur propre père (GPM = grand-père maternel). Quant aux pères, ils sont 62,8 % à répondre ainsi à la même question pour leur mère (donc la grand-mère paternelle – GMP – de l'enfant Elfe) et 57 % pour leur père (GPP = grand-père paternel).

### Privilégier la lignée maternelle, une attente qui varie avec le rang de naissance

L'enquête Elfe permet de savoir comment les mères se situent non seulement vis-à-vis de leurs parents mais également vis-à-vis des parents du père de l'enfant (les beaux-parents). Si l'on compare les souhaits de voir les quatre grands-parents intervenir fréquemment ou, à l'inverse, ne pas intervenir, des différences apparaissent selon la lignée et le sexe du grand-parent (graphiques 2 et 3). Visuellement, la comparaison des deux graphiques révèle que les attentes fréquentes ne correspondent pas strictement en creux aux refus d'intervention. Par ailleurs, les attentes des mères primipares (qui ont un premier enfant) apparaissent plus fortes que celles des mères ayant déjà eu d'autres enfants, et leurs refus de ne pas voir les grands-parents intervenir sont plus faibles. D'une façon générale, le principe connu de latéralisation des relations et des échanges du côté maternel (matrilinéarité) se confirme (Déchaux, 1994 et 2007) : les mères aspirent plus fréquemment à ce que leurs propres parents interviennent. Concernant l'autre lignée, elles préfèrent voir

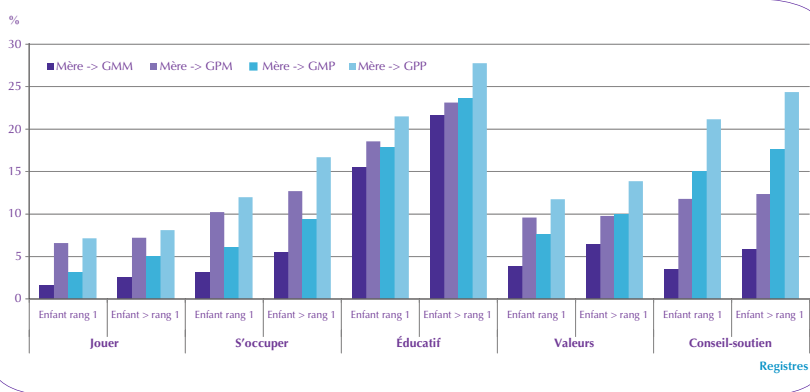
(3) Il s'agit de la seule approche possible. Le dispositif d'enquête ne prévoyait pas d'interroger les pères sur leurs attentes à l'égard des deux lignées (mais seulement sur leur propre lignée), alors que les mères ont répondu aux cinq registres à l'égard de leurs parents et de leurs beaux-parents.

**Graphique 2 – Proportion des mères, selon le rang de l'enfant, souhaitant voir fréquemment les grands-parents maternels ou paternels intervenir sur les cinq registres**



Source : Étude longitudinale française depuis l'enfance, unité mixte Ined-Inserm-EFS « Elfe ».  
Lecture : ce graphique permet de distinguer les attendus des mères sur les cinq registres à l'égard de la lignée maternelle (leurs propres parents) et de la lignée paternelle (leurs beaux-parents). Les deux premières colonnes reprennent donc celles du graphique précédent. Par exemple, pour les enfants de rang 1, 71,6 % des mères ont déclaré souhaiter voir leur propre mère (GMM) intervenir fréquemment sur le registre du jeu (« jouer »), 51,8 % ont exprimé cet avis à l'égard du grand-père paternel (GPP).

**Graphique 3 - Proportion des mères, selon le rang de l'enfant, souhaitant ne pas voir (rejet) les grands-parents maternels ou paternels intervenir sur les cinq registres**



Source : Étude longitudinale française depuis l'enfance, unité mixte Ined-Inserm-EFS « Elfe ».  
Lecture : il s'agit ici du souhait des mères, selon le rang de l'enfant, de ne pas voir ses parents (grand-mère maternelle : GMM, grand-père maternel : GPM) et ses beaux-parents (grand-mère paternelle : GMP, grand-père paternel : GPP) intervenir sur les cinq registres proposés (soit la modalité de réponse « non » aux questions présentées dans l'encadré méthodologique). Par exemple, pour les enfants de rang 1, 1,5 % des mères refusent que leurs propres mères (GMM) interviennent sur le registre du jeu. Elles sont 7 % à l'exprimer à l'égard de leurs beaux-pères (GPP).

la grand-mère paternelle se mobiliser plutôt que le grand-père paternel.

Le graphique 3 exprime les mises à distance des grands-parents et montre de façon encore plus évidente que la grand-mère maternelle concentre le moins de rejets, bien que le refus d'intervenir dans le domaine éducatif reste

nettement le plus élevé des cinq registres (comme pour les trois autres figures grand-parentales). Ensuite, les refus de moindre importance concernent la grand-mère paternelle, en particulier pour les deux premiers registres qui ont la dimension la plus « maternante » : « jouer avec » et « s'occuper de ». Il reste que le grand-père paternel concentre le plus de rejets. Par exemple, un quart des mères (24,6 %) est défavorable à ce que le grand-père paternel leur apporte des conseils ou des soutiens. Cette valeur est deux fois plus faible (12,6 %) lorsqu'elles font référence à leur propre père. Sur tous les registres, les mères mettent ainsi à l'écart cette figure grand-paternelle qui cumule deux handicaps : peu reconnu pour ses qualités « maternantes » (au même titre que le grand-père maternel), le grand-père paternel est aussi extérieur à la socialisation de la mère au cours de sa petite enfance. Certes, la situation est comparable à celle de la grand-mère paternelle, mais cette dernière peut plus facilement faire valoir ses compétences pour élever les enfants. Malgré cette expérience, comme le savoir profane le suggère, il semble bien que les belles-mères devraient limiter autant que possible les « conseils » qu'elles formulent parfois à leurs belles-filles pour éviter l'apparition de certaines frictions : les refus exprimés par les mères aux belles-mères en matière de conseils et soutiens figurent au deuxième rang des rejets (derrière le registre

éducatif). Par exemple, 18,3 % des mères ayant un premier enfant rejettent l'immixtion de leur belle-mère dans les affaires éducatives, 14,9 % pour apporter conseils ou soutiens. Pour les naissances de rang 2 ou plus observées en 2011, 23,9 % des mères mettent leur belle-mère à distance des actions éducatives et 17,8 % repoussent leurs conseils ou soutiens.

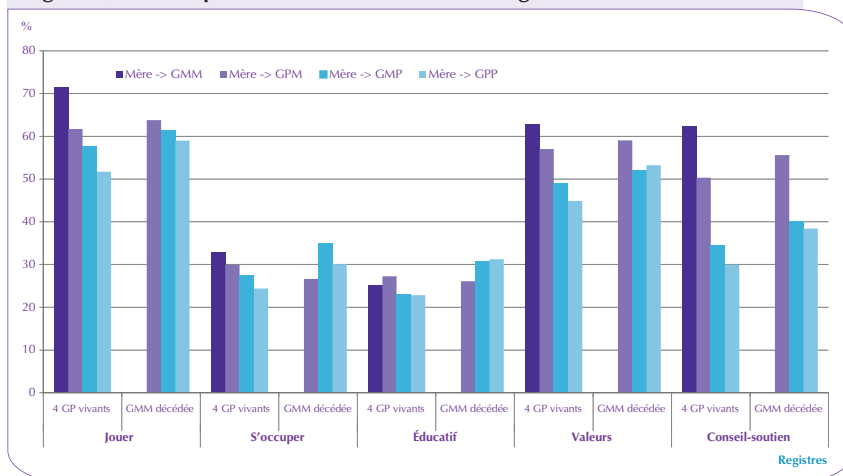
La comparaison selon le rang de l'enfant des attentes des mères à l'égard des figures grand-parentales suggère que les relations entre les parents et les grands-parents de l'enfant Elfe se construisent et évoluent dans le temps, en particulier la relation mère-fille qui est centrale. Lorsque l'enfant est le premier de la fratrie – et peut-être le dernier –, les attentes sont plus fortes vis-à-vis de la grand-mère maternelle, avec toutefois cette vigilance à contenir les intrusions en matière éducative. Au fur et à mesure que s'élargit la famille, cette place de la grand-mère, tout en restant centrale, s'atténue. Ces différents constats peuvent laisser penser que les familles nouvellement constituées (mère ayant eu un enfant de rang 1 en 2011) n'ont pas encore construit pleinement leur indépendance vis-à-vis de leurs familles d'origine, ce qui conduit les mères à prendre appui principalement auprès de leurs propres parents, et principalement auprès de leur mère pour les activités de maternage et de conseil.

Tandis que la grand-mère maternelle apparaît comme la figure centrale du point de vue des ascendants, la cohorte Elfe permet de se placer dans une situation peu fréquente (mais qui s'intensifiera au fil du temps) pour regarder ce que deviennent les attentes des mères envers les grands-parents quand la grand-mère maternelle est décédée. C'est la situation de quatre cent vingt-deux femmes de l'échantillon, dont cent soixante-neuf sont des mères ayant eu leur premier enfant en 2011. Dans cette situation, les trois autres grands-parents sont en vie, et on peut alors regarder si la disparition de la grand-mère maternelle va produire d'autres attentes, en privilégiant plutôt la lignée ou plutôt le genre.

### La disparition de la grand-mère maternelle modifie la place du grand-père maternel

Dans la situation familiale évoquée ci-dessus, le couple parental est amené à repenser ses attentes vis-à-vis des grands-parents. En reprenant les mêmes graphiques que précédemment, les attentes fortes<sup>(4)</sup> des mères sur les cinq registres sont comparées selon la présence ou non de la grand-mère maternelle.

**Graphique 4 – Proportion des mères primipares souhaitant voir les grands-parents maternels ou paternels intervenir fréquemment sur les registres, selon la présence ou non (décès) de la grand-mère maternelle**



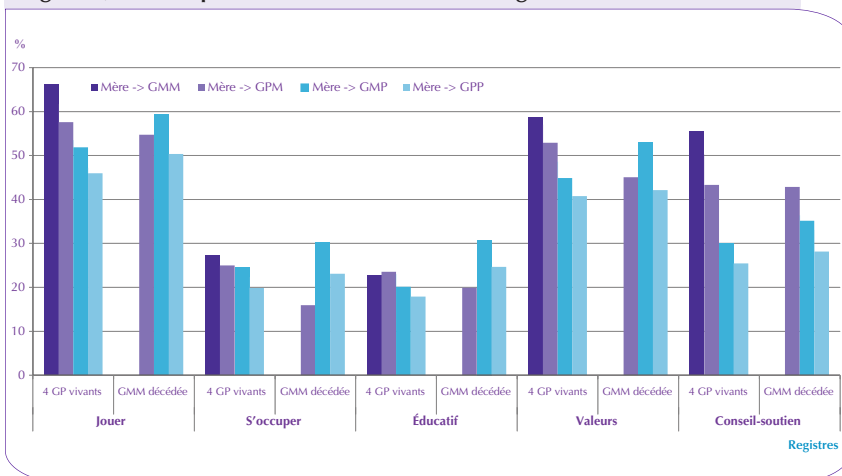
Source : Étude longitudinale française depuis l'enfance, unité mixte Ined-Inserm-EFS « Elfe ». Lecture : 4 GP vivants = les quatre grands-parents (GP) sont en vie ; GMM décédée = la grand-mère maternelle est morte. Ce graphique distingue, pour les mères primipares, les réponses aux cinq registres selon que les quatre grands-parents sont en vie ou que la GMM est décédée. Ainsi, lorsque la GMM est vivante, 22,8 % des mères souhaitent que les grands-mères paternelles (GMP) aient un rôle éducatif fréquent à l'égard de leur enfant ; si la GMM est décédée, la proportion des mères ayant cet avis passe à 30,9 %.

Le graphique 4 donne à voir la primauté de la lignée maternelle chez les mères primipares. Lorsque les quatre grands-parents sont en vie, la grand-mère maternelle obtient le score le plus important, puis vient le grand-père maternel, sauf pour le registre éducatif où ce dernier se révèle être la figure la plus attendue. Mais il s'agit du registre pour lequel les grands-parents sont globalement moins attendus (sur ce registre éducatif, la lignée paternelle obtient des scores assez proches de ceux de la lignée maternelle). Quand la grand-mère maternelle est décédée, le grand-père maternel prend la première place dans les registres où l'intervention socialisatrice est moins directe (conseil ou soutien ; jouer ; valeurs). En ce qui concerne les attentes relatives à des interventions plus directes auprès de l'enfant, les mères tendent à s'orienter vers la lignée paternelle, privilégiant plutôt la grand-mère survivante pour s'occuper de l'enfant, tout en rehaussant la place du grand-père paternel. La grand-mère paternelle et le grand-père paternel sont alors mis au même niveau. Concernant le registre « s'occuper de », les grands-pères paternels gagnent 5,1 points, tandis que les grands-pères maternels perdent 2,9 points ; concernant le registre éducatif, les deux grands-parents paternels gagnent plus de 8 points. Ainsi, le fait que la grand-mère maternelle ne

(4) Cela correspond à la modalité « oui, fréquemment ».



**Graphique 5 – Proportion des mères non primipares souhaitant voir les grands-parents maternels ou paternels intervenir fréquemment sur les registres, selon la présence ou non (décès) de la grand-mère maternelle**



Source : *Étude longitudinale française depuis l'enfance, unité mixte Ined-Inserm-EFS « Elfe »*.  
Lecture : comme pour le graphique 4, on distingue, pour les mères non primipares, les réponses aux cinq registres selon que les quatre grands-parents sont en vie ou que la GMM est décédée. Par exemple, lorsque la GMM est vivante, 51,9 % des mères souhaitent que les grands-mères paternelles (GMP) jouent fréquemment avec l'enfant Elfe ; si la GMM est décédée, la proportion des mères ayant cet avis à l'égard des GMP passe à 59,3 %.

soit plus en vie modifie la place du grand-père maternel : sur trois registres sur cinq, les attentes de sa fille à son égard sont plus fortes, mais quand il s'agit de prendre soin ou de jouer un rôle éducatif, les grands-parents paternels sont préférés, comme si la présence d'un couple (de grands-parents) prévalait pour socialiser un enfant et facilitait les modalités des échanges entre les générations<sup>(5)</sup>. Lorsque l'enfant Elfe n'est pas le premier de la fratrie, les attentes de la mère à l'égard des trois grands-parents survivants évoluent (graphique 5) : le grand-père maternel n'est plus l'interlocuteur privilégié, sauf pour les conseils et les soutiens qui constituent le registre le moins centré sur l'enfant et, inversement, le plus orienté sur la relation de filiation. Sur le registre éducatif, l'action attendue à la hausse des grands-parents paternels se confirme, surtout pour la grand-mère paternelle : 19,9 % des mères non primipares sont favorables à une intervention fréquente de la grand-mère paternelle lorsque la grand-mère maternelle est vivante, elles sont 31,1 % à le souhaiter quand elle est décédée (+ 11,2 points). De même, en pareille situation, le grand-père paternel gagne 6,5 points alors que son homologue maternel en perd 3,3.

Ainsi, l'étude des effets de l'absence de la grand-mère maternelle sur l'ensemble des attentes à l'égard des grands-parents montre, d'une part, que la relation avec la lignée maternelle (ce qu'il en reste) devient moins centrale lorsque les attentes sont sur des registres d'intervention de socialisation explicite ; d'autre part, que les mères ayant eu un enfant de rang 2 ou plus semblent vouloir offrir à leur enfant une prise en charge par les grands-parents afin de compenser l'absence de la grand-mère maternelle, en privilégiant le genre féminin, dans la mesure où les activités « maternantes » à destination des jeunes enfants sont culturellement référées à cette figure (Hummel et Perrenoud, 2009, p. 269 et p. 278). *A contrario*,

les mères primipares privilégient une relation plus forte à leur lignée (donc au grand-père maternel survivant), exceptée pour les interventions visant la prise en charge (s'occuper de) et le volet éducatif.

Finalement, les données quantitatives Elfe mettent en évidence la place tendanciellement prépondérante de la lignée maternelle et de la grand-mère maternelle, en particulier pour s'occuper de l'enfant chez les mères primipares. La transition récente du statut de fille à celui de mère et la prévalence de l'entraide en faveur de la lignée consanguine (Jonas et Le Pape, 2008) peuvent expliquer pour partie cette tendance générale. Toutefois, cette interprétation ne peut se limiter à la configuration familiale. Ces « jeunes » mères sont situées au sein de l'espace social. La position au sein de cet espace, définie par l'activité professionnelle et le statut d'emploi, non sans lien avec le niveau de diplôme, est une position au sein d'une hiérarchie de prestige. Elle apporte une reconnaissance sociale (Honneth, 2002). L'hypothèse est que la reconnaissance plus ou moins forte par le travail et l'emploi reçue par les mères influe sur leur investissement au sein de la famille et sur la façon de définir la place des

(5) Cornélia Hummel et David Perrenoud ont effectué ce constat à propos des relations entre les adolescents et les grands-parents (Hummel et Perrenoud, 2009, p. 275).

grands-parents vis-à-vis de l'enfant. L'enquête Elfe renseignant partiellement sur le rapport à l'emploi et au travail des mères, le matériau qualitatif permet de discuter cette hypothèse en étudiant les différences de construction de la relation aux grands-parents selon le sens donné par les mères aux activités professionnelles et familiales.

### La construction de la relation aux grands-parents selon le rapport à l'emploi

La relation entre les façons d'être parent et la position occupée au sein du monde du travail, elle-même définie à partir des capitaux économiques, culturels et sociaux du couple, a été établie par Jean Kellerhals et Éric Widmer. À partir de données quantitatives et qualitatives, les chercheurs ont montré les différents types de relations établies entre les membres de la famille selon les milieux sociaux (Kellerhals, 1987 ; Kellerhals *et al.*, 2004). Deux types s'opposent particulièrement : celui de la « famille relationnelle », caractérisé par la quête de l'autonomie, par la recherche de l'épanouissement personnel et par la volonté de limiter les contraintes de la vie collective en les négociant avec le partenaire affectif – ce premier type est plutôt celui des catégories supérieures – celui de la « famille fusionnelle », caractérisé par le besoin de maintenir des liens forts avec le conjoint et la famille élargie (parents, fratrie), même si ces relations restreignent les marges de liberté individuelle – ce deuxième type est plus fréquemment présent dans les milieux populaires. Les différences entre ces deux figures typiques opposées s'expliquent par les modes de reconnaissance sociale en dehors de l'espace familial. Plus les personnes sont reconnues par leur emploi et pour le travail qu'elles réalisent au sein de leur organisation professionnelle, non seulement par leur employeur, mais également au sein de la société pour le prestige qu'incarne leur activité, moins la famille constitue le pivot de leur existence sociale. Inversement, moins elles sont reconnues au sein du monde du travail, plus la reconnaissance sociale des proches (conjoint, enfants), ceux dont l'existence dépend de cette activité professionnelle, devient primordiale (Thalineau, 2005). Toutefois, cette reconnaissance par les proches a un sens différent selon le sexe. Chez les hommes, elle est indispensable pour qu'ils puissent se maintenir dans l'emploi ; symétriquement, l'emploi est indispensable pour qu'ils puissent exister dans le regard des proches (Thalineau, 1998). Chez les femmes de milieux populaires, la faible reconnaissance par l'emploi et pour le travail accompli au sein de l'entreprise peut

venir renforcer la naturalisation des activités de maternage et l'assignation à prendre en charge le foyer. Lorsque les horaires hebdomadaires de travail sont incertains, lorsque l'emploi est mal rémunéré, lorsque les tâches sont physiquement pénibles et ne permettent pas d'avoir des relations entre les collègues, lorsque la domination masculine et la domination au sein du rapport de production oppressent au quotidien (Thalineau, 2004), lorsque la recherche d'un autre emploi conduit à se confronter à la difficulté à rentabiliser la qualification sur le marché du travail (Samuel, 2008), dans le travail domestique et la prise en charge des enfants, ces femmes trouvent la reconnaissance qu'elles n'obtiennent pas à l'extérieur. Cette reconnaissance est donnée, d'une part, par le conjoint, ce qui renforce l'assignation sexuée et, d'autre part, par la lignée maternelle, celle qui est marquée par des liens stables et durables (Jonas *et al.*, 2008). Ces deux postures typiques vis-à-vis du monde du travail ont des effets sur la façon dont les mères se situent vis-à-vis des grands-parents.

### Un recours mesuré aux grands-parents pour permettre l'épanouissement de soi

Lorsque les mères sont en situation d'être reconnues socialement par leur activité effectuée en dehors du foyer, et que les tâches qui composent cette activité font l'objet d'une satisfaction personnelle, elles tendent à vouloir limiter l'impact de la vie familiale sur leur vie professionnelle. Sophie<sup>(6)</sup>, biologiste dans un grand groupe de l'industrie alimentaire, exprime son attachement à l'emploi en ces termes :

*« disons que j'ai mis du temps, un peu, à me décider à avoir un bébé parce que j'avais peur, justement, au niveau de ma carrière, que ça me freine un petit peu. Puis, finalement, en discutant avec mes chefs, voilà, il n'y avait pas trop de soucis pour eux. Donc, je me suis lancée. Et j'avoue qu'un mois avant de reprendre le travail, oui, je voulais prendre un congé parental [elle rit]. Carrément ! Et, puis finalement, après, non, je... Une semaine avant de reprendre, je commençais à tourner en rond et vraiment, faire que ça... Les couches, manger et... J'avais envie de revoir un peu tout le monde aussi et de reprendre mon travail »* (Sophie, 30 ans, biologiste, fille unique, en couple avec Martin, 30 ans, attaché commercial).

Ainsi, pour certaines mères, le monde du travail ouvre des perspectives en termes de carrière alors que les activités avec l'enfant donnent le sentiment de « tourner en

(6) Les prénoms et les lieux cités dans l'article sont fictifs.

rond ». Mais l'engagement professionnel nécessite des aménagements de la vie domestique (répartition des tâches au sein du couple ; choix du mode de garde de l'enfant le plus adapté aux horaires de travail). La place des grands-parents s'inscrit dans ce cadre. Ils peuvent être sollicités pour garder l'enfant. Toutefois, ce recours est plutôt en complément du mode de garde habituel (Stefan-Makay, 2009). Ils interviennent lorsque le couple souhaite faire une sortie sans leur fille :

Sophie : « *Ils l'ont déjà gardée sur une nuit ou une journée complète. Enfin, c'est souvent quand on descend sur Royan [ville où demeurent les grands-parents d'Élise]. Ils sont tout contents. Ils en profitent. On va au ciné. On fait des soirées et puis on... On leur laisse comme ça...* »

Les grands-parents sont également sollicités lorsque le mode de garde habituel fait défaut (horaires trop restreints, assistante maternelle absente ou malade, etc.). C'est ce qu'exprime Marie, travaillant actuellement à temps partiel et qui est également très désireuse de s'épanouir dans une activité professionnelle à temps plein :

Marie : « *C'est régulièrement ma mère qui va chercher Léa à la crèche parce que, moi, je finis très souvent vers 20 h 15 - 20 h 30. Donc ça ne correspond pas aux horaires de crèche* » (Marie, 23 ans, formation assistante RH en recherche d'emploi à temps plein, aînée d'une fratrie de deux enfants, en couple avec Kilian, 25 ans, technicien).

Si le recours aux grands-parents est envisageable, ils ne peuvent être ici un mode de garde. Il n'est pas question qu'ils soient plus présents qu'avant la naissance de l'enfant, même si ces derniers sont à la retraite, et donc a priori plus disponibles :

Enquêteur : Vous les voyez plus depuis la naissance d'Élise ou c'est pareil ?

Sophie : « *Non. On les voit moins parce que, justement, on essaye de se bloquer des week-ends, tranquilles, juste nous trois, en fait. Pour ne pas être toujours non plus... Enfin, se retrouver un peu tous les trois après le travail.* »

Enquêteur : Oui.

Sophie : « *Donc, on les voit quand même moins qu'avant, finalement. Mais on s'appelle peut-être plus, on se donne plus de nouvelles* ».

Les relations entre les générations ne sont pas fondamentalement différentes depuis la naissance d'Élise. Sophie « bloque » désormais des week-ends pour être dans l'entresoi familial, mais elle téléphone plus souvent à ses parents. Par ailleurs, selon la lignée sollicitée (maternelle ou paternelle), les mères et les pères n'ont pas les mêmes

tolérances :

Marie : [...] « *Quand je vais chez ma maman avec Léa, je ne peux plus l'approcher.* »

Enquêteur : Ah oui vraiment ?

Marie : « *Elle la change, et elle met des fringues ; ça, ça choque beaucoup mon ami ; ça me choque un peu moins, peut-être parce que je suis une fille, etc. Elle met à Léa des vêtements que j'avais enfant, moi je comprends ce qu'elle fait, enfin je... à la limite, voilà, je sais qu'elle transfère, je sais qu'elle est consciente de ce qu'elle fait, j'espère [rires]. Voilà. Mais moi, ça m'amuse plutôt, alors après, mon ami, ça l'amuse beaucoup moins.* »

Enquêteur : Ah oui ?

Marie : « *Oui, ça le choque quelque part, donc... Non, non, il y a eu des grosses frictions avec ma mère* ».

Dans le cas où les grands-parents maternels interfèrent dans les choix éducatifs, le conjoint désigne les limites à ne pas franchir (« *il y a eu des grosses frictions avec ma mère* »). Mais au sein du couple, c'est la mère qui légitime cette frontière (« *ça me choque un peu moins* »). Détentrice de la fonction de maternage et reconnue par son conjoint comme étant la figure principale d'attachement à l'enfant, elle définit les limites des interventions des grands-parents. Le conjoint devra ajuster ses comportements pour que les tensions au sein du triangle mère-fille-conjoint s'atténuent, ce qu'il fera s'il veut éviter que les conflits se déplacent au sein du couple. Cette nécessité est d'autant plus grande que les familles vivent à proximité et ont des relations d'échanges importantes comme cela a été observé au sein des milieux populaires (Young et Willmott, 2010, p 57-58). Toutefois, ici, la mère de Marie est professeure de français et son père est directeur d'agence bancaire. Le lien fort entre la mère et la fille qui s'actualise autour de la naissance du bébé vise à permettre à Marie d'avoir la possibilité de s'épanouir dans le monde du travail en y développant de nouvelles relations.

Cette façon de construire la frontière entre les deux familles, consistant à ajuster la poursuite du lien de filiation et l'affirmation de l'existence d'une nouvelle famille, ne se retrouve pas de façon identique lorsque l'emploi ou les activités extérieures ne sont pas suffisamment gratifiantes. Les relations intergénérationnelles autour du bébé s'organisent selon d'autres modalités.

### **Les grands-parents, un appui pour s'épanouir dans les activités de maternage**

Lorsque les femmes ont des activités professionnelles dont le contenu des tâches n'apporte pas de gratification



sociale, que le cadre d'emploi est contraignant, l'enfant prend une place centrale au sein d'un univers familial qui est alors privilégié par les mères. Valérie, âgée de 35 ans, a travaillé comme femme de ménage avant d'avoir sa fille Sandra. Elle souhaite désormais devenir assistante maternelle. Son mari, artisan plombier, fait de longues journées tout en ne pouvant pas systématiquement garantir un revenu stable chaque mois (« *Il y a des mois où il ne se verse pas de salaire !* »). La question de la reprise d'un emploi se pose au sein du couple en ces termes :

Valérie : « *C'est ce qu'il [le conjoint] me dit "On va donner Sandra à garder pour que tu ailles en garder d'autres ! C'est débile !" . Oui ! Y a pas... Y a pas de boulot dans le coin...* »

Enquêteur : Oui, oui.

Valérie : « *Pour trouver un boulot à mi-temps, il dit "Tu restes là de toute façon". Il vaut mieux qu'elle soit bien, bien épanouie et heureuse ; que de se retrouver avec un boulot pourri, qu'il soit énervé, qu'on trouve une nourrice pourrie* » (Valérie, 35 ans, femme de ménage, aînée d'une fratrie de trois enfants, en couple avec Julien, 35 ans, artisan plombier).

Dans ce contexte d'incertitude, Valérie exprime ici ce qui, selon son conjoint, détenteur d'une position d'autorité (« *Tu restes là de toute façon* »), serait à privilégier pour elle, lui et leur enfant. Son seul épanouissement possible consiste à être une mère. L'extérieur, pour elle et son enfant, est appréhendé comme néfaste (« *pourri* »). La relation mère-fille se construit alors sur un mode fusionnel : Valérie : « *et c'est vrai que là, en ayant... enfin là, elle a dix mois, ça fait dix mois que je passe avec elle. Là, je ne me vois pas me séparer maintenant d'elle. Là... Là, pour moi, ce serait trop dur* ».

Enquêteur : Hum, hum.

Valérie : « *Déjà, quand elle est chez Mamie [elle prend une respiration], moi... Enfin, elle, elle s'en fout...!* »

Enquêteur : Oui, oui, oui.

Valérie : « *Mais moi, il me manque quelque chose* ».

Pour conjuguer son aspiration à rester auprès de sa fille et avoir des revenus, le seul métier qui lui semble envisageable est de s'occuper d'enfants à son domicile. C'est également l'orientation choisie par Nadège, âgée de 22 ans, titulaire d'un brevet d'études professionnelles sanitaire et social. Au moment de la naissance de sa fille, elle travaillait comme agent de service hospitalier auprès de personnes âgées. Après avoir souligné qu'elle avait du mal à « *faire une toilette mortuaire le matin et rentrer changer la couche de [sa] fille l'après-midi tout en gardant*

*le sourire* », elle met en avant son aspiration professionnelle de ne plus effectuer cette activité et de travailler dans une crèche parentale. Toutefois, ce projet est reporté dans le temps :

Nadège : « *C'est vrai que, pour l'instant, je ne me projette plus dans... enfin, profiter d'elle, profiter du deuxième* ».

Enquêteur : Parce que le deuxième est déjà prévu ?

Nadège : « *... j'étais... À mon grand étonnement, oui, j'ai hâte que le deuxième soit là parce que... Pourtant j'aime pas du tout être enceinte, c'est pas du tout mon truc. Je déteste ça même. Mais... Alors est-ce que c'est parce que j'ai adoré accoucher ou est-ce que c'est parce que je trouve ça magnifique de voir un bébé s'épanouir aussi vite, en si peu de temps, et que, du coup, le temps du tout petit bébé me manque déjà ?* » (Nadège, 22 ans, agent de service hospitalier, aînée d'une fratrie de trois enfants, en couple avec Christian, 30 ans, cuisinier dans un restaurant de collectivité).

Cette centration sur la fonction maternelle est associée à une prise en main de l'espace domestique : « *Souvent, l'aspirateur, les tâches ménagères et le linge, c'est forcément moi, parce que, parce que je suis maniaque ; et j'aime pas quand c'est vite fait...* » (Nadège). L'ensemble de ces activités contribue à renforcer le lien avec la grand-mère maternelle de l'enfant, qui est pourtant toujours en activité professionnelle. C'est ce qu'exprime Amélie, âgée de 27 ans, sans emploi, vivant en couple avec Thierry, âgé de 26 ans, ouvrier carrossier dans l'entreprise familiale dirigée par son père, et qui a été interrogée en 2011 et en 2014. Avant la naissance de leur fille Inès, la mère d'Amélie venait une fois par semaine voir sa fille en sortant du travail. Elle lui apportait des légumes du jardin et venait discuter avec elle. Depuis l'arrivée de l'enfant, Amélie constate que sa mère vient plus fréquemment, au moins deux fois par semaine. Elle explique cette relation forte en ces termes :

Amélie : « *Mais c'est ce qu'on disait avec ma maman ; c'est vrai que c'est aussi peut-être différent les relations, moi avec ma mère, et mon mari avec sa mère, c'est différent. Donc ma mère disait elle-même que... Voilà, avec nous, elle se sent à l'aise de venir parce que, moi, je suis sa fille et, du coup, qu'elle se sent... Elle est moins gênée de venir à la maison, que par contre quand mon frère aura lui une vie de famille, elle sera certainement plus gênée d'aller chez lui parce que c'est son fils, et que ce n'est pas pareil la relation du coup. Et qu'elle se sentira peut-être plus gênée vis-à-vis de la belle-fille justement. Donc c'est peut-être aussi pour ça que ma belle-mère... C'est ce qu'elle disait ma mère, que peut-être que, aussi, Marie-Christine se*

*sent un petit peu moins à l'aise de venir comme ça. Elle a peut-être peur de gêner aussi, ou elle n'a peut-être pas tout à fait les mêmes relations...* (entretien 2011) » (Amélie, 27 ans, sans emploi, aînée d'une fratrie de deux enfants, en couple avec Thierry, 26 ans, ouvrier carrossier).

Amélie et sa mère constituent un « couple » maternant qui établit la distance avec la mère de Thierry (« *C'est ce qu'on disait avec ma maman* »). Cette proximité associée au genre et à la lignée maternelle est naturalisée. Amélie pense que la compagne de son frère aura une distance comparable avec la mère d'Amélie. Ainsi, la « maison » devient le lieu de rencontres mère-fille autour de l'enfant. Au sein de cet espace de maternage, les deux femmes renforcent mutuellement leur proximité affective dans un échange qui permet à Amélie de pouvoir s'extraire du face-à-face avec l'enfant en donnant une place à sa propre mère, encore active, elle-même désireuse d'être reconnue comme « mère » et « grand-mère ». Toutefois, l'échange ne doit pas se traduire par une confusion des rôles. Les deux générations peuvent également avoir des désaccords sur les questions d'éducation (Young et Willmott, 2010, p. 47). Amélie exprime sa volonté de ne pas voir sa mère imposer sa façon d'agir lorsque l'enfant pleure : « *Ah, elle, c'est dur, parce que, même quand on est chez elle, des fois, je dis "Ah non non mais c'est rien : elle va chouiner un peu avant de s'endormir, c'est normal". Mais elle, c'est un petit peu difficile : elle est obligée d'aller voir dans la chambre, " Et nininini " ; et puis quand elle pleure un peu trop, elle la prend, et " Oh ! Nininini ". Elle est obligée de...* » (entretien 2011). Si l'intervention de la grand-mère de Mélanie est vécue ici comme excessive, elle n'est en rien rejetée tant il est important pour Amélie d'avoir avec sa mère les temps d'échange qui lui permettent de « soutenir et réengendrer sa relation à l'enfant » (Schwartz, 1990, p. 255). Il s'agit de trouver un appui pour s'affirmer dans le rôle de mère. Les visites au cours de la semaine sont davantage pour se parler que de prendre en charge l'enfant : « *Mais ma mère, en fait, oui, c'est qu'elle a besoin de la voir autant, que du coup, elle passe des fois pendant une heure ou deux. Donc j'en profite pour voir ma mère. Donc on discute. Et puis en même temps, il y a Inès qui est là, donc elle joue à côté. Voilà.* » (entretien 2014).

Alors que les mères en quête d'épanouissement professionnel se tournent vers leur propre mère pour s'extraire de la fonction maternelle, les mères en quête de reconnaissance par les activités de maternage prennent appui sur elles pour assurer cette fonction et ne pas être enfermées dans la dyade mère-enfant.

## Conclusion

De façon originale et à un niveau de représentativité statistique rare concernant la connaissance de la grand-parentalité, l'enquête Elfe permet de mettre en évidence les attentes des parents vis-à-vis des grands-parents, et notamment celles, plus singulières, des couples venant d'avoir leur premier enfant. Les « nouvelles » familles doivent procéder à des ajustements afin de trouver le bon équilibre entre, d'une part, leur volonté d'impliquer les grands-parents dans la vie de leur enfant en leur proposant des « confiages » ponctuels ou réguliers et, d'autre part, le maintien de leur autonomie et de leurs prérogatives de parents, spécialement pour ce qui relève des choix éducatifs. Les mères ont plus d'attentes vis-à-vis des grands-parents que les pères. Elles tendent à privilégier la lignée maternelle et plus particulièrement la grand-mère maternelle pour les activités de maternage et de conseil. Si cela n'est pas en soi une découverte sociologique, les résultats dans le cadre de l'enquête Elfe tendent à confirmer que les couples n'ont pas d'attentes égalitaires vis-à-vis des grands-parents. Les femmes (mères et grands-mères) sont toujours au centre de la relation avec les enfants. Cependant, ces relations n'ont pas le même sens selon la position des mères à l'égard de l'emploi.

Les activités de soins et d'éducation des enfants sont posées comme relevant « naturellement » des attributions de la mère (d'où le terme de « maternage »). Lorsque les femmes n'ont pas la possibilité d'être reconnues par le travail et l'emploi, leur fixation au sein du foyer les conduit à rechercher l'appui de leur propre mère pour s'épanouir dans leur relation au bébé. Quant aux femmes ayant une activité professionnelle faisant l'objet d'une valorisation sociale et symbolique, elles recherchent prioritairement l'appui de leur propre mère pour s'épanouir en dehors de la relation au bébé. Ces observations concernant les attentes des parents vis-à-vis des grands-parents à l'égard de l'enfant montrent, en outre, que l'analyse des pratiques au sein de la famille conduit à saisir la relation que chaque membre de la configuration familiale a établie avec l'extérieur (le monde du travail, le monde associatif, les espaces habités...). L'étude des écarts par rapport aux deux idéaux-types présentés en fonction des formes de reconnaissance sociale obtenues par le conjoint et les grands-parents constitue un autre versant de la recherche qui se poursuit. L'intérêt du suivi de la cohorte Elfe sera également de pouvoir apprécier la dynamique de ces relations intergénérationnelles dans la durée.

- Attias-Donfut C., Segalen M., 1998, *Grands-parents, la famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.
- Bonvalet C., 2003, La famille entourage locale, *Population*, vol. 58, n° 1, p. 9-44.
- Bonvalet C., Ogg J., 2006, *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe. Bilan de 9 collectes*, Paris, Institut national d'études démographiques, collection Méthodes et savoirs.
- Chan C. G., Elder G. H. Jr., 2000, Matrilineal advantage in grandchild-grandparent relations, *The Gerontologist*, vol. 40, n° 2, p. 179-190.
- Daune-Richard A.-M., 1984, Activité professionnelle, travail domestique et lignées féminines, in *Le Sexe du travail. Structures familiales et système productif*, ouvrage collectif, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 45-56.
- Déchaux J.-H., 2007, *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, collection Repères.
- Déchaux J.-H., 1997, *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*, Paris, Presses universitaires de France, collection Lien social.
- Déchaux J.-H., 1994, Les trois composantes de l'économie cachée de la parenté : l'exemple français, *Recherches sociologiques*, Louvain, vol. 25, n° 3, p. 37-52.
- Honneth A., 2002[1992], *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les éditions du Cerf, collection Passages.
- Hummel C., Perrenoud D., 2009, Grands-parentalités contemporaines : dans les coulisses de l'image d'Épinal, *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 2, p. 259-286.
- Jonas N., Le Pape M.-C., 2008, L'équilibre entre les lignées ? Les aides à la famille et à la belle-famille, *Population*, vol. 63, n° 2, p. 299-316.
- Jonas N., Le Pape M.-C., Véron B., 2007, Au nom du sang : amour et filiation à l'épreuve de contextes en évolution, *Informations sociales*, n° 144, p. 100-107.
- Kellerhals J., 1987, Les types d'interactions dans la famille, *L'année sociologique*, p. 153-179.
- Kellerhals J., Levy R., Widmer E., 2004, Conflits, styles d'interactions conjugales et milieu social, *Revue française de sociologie*, n° 45-1, p. 37-67.
- Le Borgne-Uguen F., 2001, Des styles familiaux au rôle parental..., in Coum D. (dir.), *Des parents ! À quoi ça sert ?*, Toulouse, Érès, Hors collection, p. 99-124.
- Pirus C., Bois C., Dufourg M.-N., Lanoë J.-L., Vandentorren S., Leridon H. et l'équipe Elfe, 2010, La construction d'une cohorte : l'expérience du projet français Elfe, *Population*, vol. 65, n° 4, p. 637-670.
- Pitrou A., 1978, *Vivre sans famille. Les solidarités familiales*, Toulouse, Privât.
- Samuel O., 2008, Moi, ma famille – Identification et rôles familial et social, Paris, *Informations sociales*, n° 145, p. 58-67.

- Schwartz O., 1990, *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du nord*, Paris, Presses universitaires de France, collection Quadrige.
- Stefan-Makay Z., 2009, Qui garde les jeunes enfants quand la mère travaille ?, in Pailhé A., Solaz A., *Entre famille et travail*, Paris, La Découverte/Institut national d'études démographiques, p. 79-98.
- Thalineau A., 2005, *La lutte inégale pour la reconnaissance*, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches, sociologie, université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, HAL Id: tel-00818248, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00818248>
- Thalineau A., 2004, *L'individu, la famille et l'emploi*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales.
- Thalineau A., 1998, Famille, tu me tiens... Les conditions d'enchaînement des ruptures affectives et professionnelles, *Dialogue*, n° 141, p. 45-54.
- Young M., Willmott P., 2010, *Le village dans la ville. Famille et parenté dans l'Est londonien*, Paris, Presses universitaires de France, collection Le Lien social.